



DÉLIBÉRATION n°2025-12-10-11

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 04/12/2025	L'an deux mil vingt-cinq le dix décembre à dix-neuf heures,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 20</i> <i>Votants : 24</i> <i>Ayant donné procuration : 4</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absents : 3</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <u>Étaient présents :</u> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine (Arrivée à 19h46), MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, CONTET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre (Arrivée à 19h46), ISSLER Agnès, LABOUREY Cloé, MANIAS Marcel, MORENO Christine, DURY Bernard, FRANÇOIS Claudine, MEILLET Bruno. <u>Étaient représentés :</u> URAS Michaël, WETZEL Brigitte, Agnès TRAVERSIER, ATAR Nathalie.
OBJET : <i>Éclairage public :</i> <i>Travaux de rénovation du</i> <i>parc communal –</i> <i>Demande d'aide</i> <i>financière auprès du</i> <i>SYDED</i>	<u>Procurations données :</u> URAS Michaël a donné procuration à ROY Brigitte, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, TRAVERSIER Agnès a donné procuration à MEILLET Bruno, ATAR Nathalie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine <u>Absents :</u> MANGE Mylène, REBOUH Mehdi, PLANÇON Aurélie.
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 24</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	Agnès ISSLER est nommée secrétaire de séance

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de réaliser des travaux de rénovation du parc communal d'éclairage public, dans la continuité des travaux précédents réalisés entre 2019 et 2022, pour l'ensemble des luminaires qui ne sont pas passés en technologie LED (193 luminaires).

Les rues, impasses, espaces, places et allées concernés par ces travaux sont les suivants : Combe Saint-Père, Reine-Claude, Quetsches, Mirabelles, Prunelles, Pruniers, Framboisiers, Groseillers, Mûriers, Bigarreux, Griottes, Noisetiers, Poiriers, Vergers, Arboisine, Château, Jardins du Lorday, Cerisiers, Écoles, Fleurs, abords de la mairie, Mairie, Egreyottes, Grande Rue, Jardins et Moulin.

Le montant des travaux envisagés est de 88 157.00 € HT, soit 105 788.40 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Subvention SYDED (125 € / luminaire) : 24 125.00 €
- Fonds communaux : 81 663.40 €

* Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la Commune après récupération de la quasi-totalité de la TVA (via le FCTVA) en N+2, d'un montant de 64 309.87 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré,
par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- 1) **S'ENGAGE** à réaliser et à financer les travaux ;
- 2) **SOLLICITE** l'aide financière du partenaire susnommé ;
- 3) **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;
- 4) **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Fait à Bavans, le 10/12/2025.

La Maire,
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le 
ID : 025-212500482-20251210-DELIB2025121011-DE

Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 12/12/2025
Publiée sur site internet le : 16/12/2025

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.